

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Fuveau - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 - Tranche 2019 et transfert des compétences eau potable et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagés par la commune de Fuveau pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018.

En effet, à la suite d'une évolution de la programmation de ses investissements, la commune souhaite réduire la dépense subventionnable du projet concernant le parking semi enterré dit du jeu de boules, programmé de 2017 à 2019, réaliser deux nouvelles opérations de voirie et augmenter la dépense subventionnable du projet d'aménagement des abords de l'école L'Ouvrière programmé en 2019, conformément à l'annexe 1 du présent rapport ;

- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Fuveau dans le cadre du programme de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement inscrits au contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 sur la tranche 2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2 du rapport.

Les opérations inscrites à la tranche 2019 de ce contrat départemental sont les suivantes.

Parking semi enterré dit du jeu de boules

Afin de répondre à la très forte demande en stationnement au cœur de ville, la commune souhaite créer un parking aérien d'environ 65 places sur le lieu-dit du jeu de boules. Le site de la construction est idéalement situé, proche des commerces de proximité et d'équipements publics tels qu'une crèche, une école et une salle polyvalente. Le sens de circulation et les accès à ce parking seront aménagés de façon à rendre ce nouvel équipement facilement accessible de manière sécurisée.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 1 167 100 €HT dont 730 024 €HT au titre de la tranche 2019. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 175 065 € La subvention départementale pourrait s'élever à 641 905 € dont 401 513 € au titre de la tranche 2019.

Équipements publics voirie et parking intérieur L'Ouvière

La commune va faire réaliser un foyer logement pour personnes âgées d'environ 60 lits, soit 12 logements locatifs sociaux et 18 logements en accession privée. Des travaux de réseaux, d'adduction d'eau potable et d'assainissement, la création des voiries ainsi qu'un parking public d'environ 100 places seront réalisés par la commune.

Cette opération est en partie financée par l'aménageur à travers un Projet Urbain Partenarial. Le montant de ce PUP étant déduit du coût initial des travaux, la commune ne sollicite l'intervention du Conseil départemental que sur le coût des travaux relevant de sa compétence.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 660 985 €HT dont 141 425 €HT au titre de la tranche 2019. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Région à hauteur de 48 954 € La subvention départementale pourrait s'élever à 363 542 € dont 77 784 €HT au titre de la tranche 2019.

Aménagements des abords de l'école L'Ouvière et chemin St François

La commune souhaite recalibrer les voies d'accès et la desserte des 102 logements du nouveau quartier sur le terrain de L'Ouvière. Les abords de l'école L'Ouvière seront repensés en matière de desserte de bus, de stationnement et de sécurisation des piétons. Un renforcement du réseau pluvial de ce secteur et de l'éclairage public vieillissant est également prévu.

Le montant de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 1 073 814 €HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 161 072 € La subvention départementale pourrait s'élever à 590 598 € Cette opération est impactée par un transfert au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au titre de l'exercice de la compétence eau potable - assainissement.

Voirie lotissement la Rocaoudo et rue des Fabres

La commune a récupéré il y a plusieurs années la voirie et les parties communes du lotissement de la Rocaoudo. Les travaux consistent à reprendre en enrobé les trottoirs, la bande de roulement et à rénover un escalier permettant aux habitants de rejoindre le cœur du village à pied. Pour la rue des Fabres, il s'agit également de reprendre et de finaliser en enrobé cette voie qui n'a jusqu'à présent connu qu'un revêtement en bicouche.

Le montant de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 255 000 €HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 38 250 € La subvention départementale pourrait s'élever à 140 250 €

Voirie gare routière et impasse de la Jacasse

La commune souhaite renforcer la chaussée de la gare routière, actuellement affaissée à cause du passage intensif des transports scolaires, afin qu'elle supporte le trafic de gros gabarits. En ce qui concerne l'impasse de la Jacasse, il s'agit de reprendre la bande de roulement en enrobé en reprofilant la chaussée, en reprenant la couche d'accrochage et en remettant à niveau les bouches à clefs.

Le montant de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 182 076 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 27 311 € La subvention départementale pourrait s'élever à 100 142 €

Transfert de la compétence eau potable assainissement au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence figurant dans le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement de la commune de Fuveau

Par délibération n°180 en date du 20 septembre 2019, la Commission permanente a acté le transfert d'aides financières au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'exercice de la compétence eau potable - assainissement à compter du 1er janvier 2018, soit une subvention globale de 273 042 € sur une dépense subventionnable totale de 496.440 € HT.

Il apparaît que l'opération relative aux aménagement de l'école L'Ouvrière et chemin St François, inscrite à la tranche 2019 du contrat communal est également concernée par des travaux relevant de compétence métropolitaine, soit un montant subventionnable de 341 270 € HT. La subvention correspondante, soit 187 698 € doit donc faire l'objet d'un transfert au bénéfice de la Métropole, conformément à l'annexe 2 du rapport.

Ainsi, compte tenu des transferts d'aides financières opérés au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la dépense subventionnable totale du contrat départemental 2017/2019 est ramenée à 10 566 790 € HT, soit une subvention globale de 5 811 735 € conformément à l'annexe 1 du rapport.

Le montant total de la dépense subventionnable de la tranche 2019 de ce contrat 2017/2019 s'élève à 2 382 339 € HT, conformément à l'annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé. La participation globale du Département pourrait être fixée à 1 310 287 € selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été imputé au chapitre 204 de l'autorisation de programme 2017-10127W en application de la délibération n°138 du 12 mai 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL